MODALITÉS DE FINANCEMENT

Selon votre statut et situation :

Région (PRF), POLE EMPLOI, CPF, entreprise dans le cadre du plan de développement des compétences, OCAPIAT via PRO-A, ou encore Projet de Transition Professionnelle (ex CIF), CPF de transition, ...

Possibilité de financement d'un, plusieurs ou de l'intégralité des blocs

Accompagnement possible aux dossiers d'aides financières.

L'établissement c'est aussi :

- Une facilité d'accès : gare SNCF à 750m parking gratuit à proximité, bus
- Un accueil personnes en situation de handicap
- Une restauration possible sur place
- Un parc de 13 hectares label éco-jardin
- Un arboretum
- Une sensibilisation à l'éco-responsabilité
- Un atelier technique et un parc machines
- Des tunnels de maçonnerie
- Etc

Pas de session en 2023

15 parcours disponibles

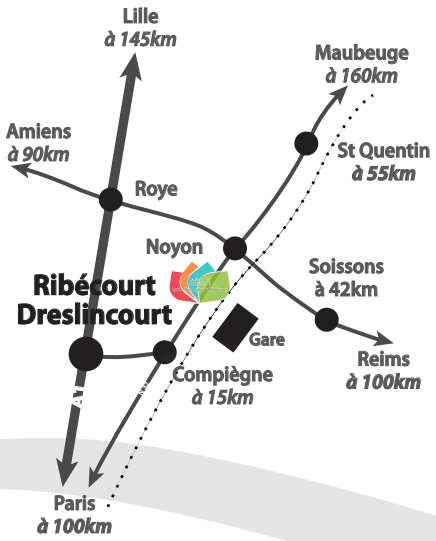

CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

03 64 21 87 30
cfppa.ribecourt@educagri.fr
91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
www.lycee-horticole-ribecourt.fr

Dernière MAJ : Déc. 2023 - L.S - Ne pas jeter sur la voie publique

CFPPA-UFA Paysage et Horticulture

BTSa*

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

FORMATION CONTINUE

Suivez-nous sur

TARIFS :
à partir de 10€ de l'heure

RYTHME
35 heures par semaine

DURÉE DE FORMATION EN CENTRE
665 heures minimum en présentiel

DURÉE EN ENTREPRISE
945 heures

CONDITIONS D'ACCÈS

Titulaire d'un diplôme de niveau IV
Avoir des connaissances en aménagements paysagers
Accessible par Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Informations collectives
Dossier,
Test, entretien

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- **Périodes en centre :** 665h (19 semaines)
- **Périodes de formation en entreprise :** 945 h (27 semaines)

POURSUITE D'ÉTUDES

Licence Professionnelle, Certificat de spécialisation, Ecole d'Ingénieur ou du Paysage

MÉTIERS VISÉS - DÉBOUCHÉES

- Chef d'équipe H/F,
- Conducteur des travaux dans des entreprises d'aménagements paysagers ou dans des collectivités territoriales H/F

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'élaboration des projets par l'entreprise ou le service dans une démarche éco-responsable
- Organiser et encadrer la réalisation de chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers dans le respect du développement durable, en ayant connaissance du contexte juridique et réglementaire
- Contribuer à la gestion technico-économique

CONTENU DE LA FORMATION :

Le BTSA AP est un titre organisé et délivré en contrôle continu (CCF) et en examen terminal.

Domaine commun :

- Accompagnement du projet personnel et professionnel
- Organisation économique, sociale et juridique
- Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
- Langue vivante (anglais)
- Éducation physique et sportive

Domaine professionnel :

- Traitement des données
- Technologies de l'information et du multimédia
- Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
- Connaissance et gestion des végétaux
- Technique d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
- Gestion technico-économique de chantiers
- Participation à l'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- Stage
- Module d'initiative locale : gestion de l'eau dans le paysage

* BTSa : BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR AMENAGEMENTS PAYSAGERS - BTSA AP(NIV. V) - RNCP 17218